



Recommandation

		Numéro de dossier :	1022799010
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-02-24
Sommet	-		
Projet	-		
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de manière à créer une aire d'affectation «Équipement collectif et institutionnel» en remplacement d'une partie d'aire d'affectation «industrie légère» et ce sur le côté est de la rue Durocher entre la rue Jarry et l'avenue D'Anvers.		

1. Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Montréal plus particulièrement le plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension de manière à créer une aire d'affectation «Équipement collectif et institutionnel» en remplacement d'une partie d'aire d'affectation «industrie légère» et ce sur le côté est de la rue Durocher entre la rue Jarry et l'avenue D'Anvers.
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), conformément au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 83 (Annexe I) de la Charte de la Ville
3. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique

-

Signataire:

Jean MASSÉ

Directeur Aménagement urbain et services aux entreprises
Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Numéro de dossier :1022799010